

l'approbation de la direction des Monuments et des Sites ainsi qu'à la Commission Royale des Monuments et des Sites. La taille des arbustes est effectuée pendant les périodes automnales et hivernales, le but étant de densifier le sous-bois afin de contrecarrer l'érosion due aux précipitations. Ici aussi, le service des Espaces Verts, qui se réunit régulièrement avec la direction des Monuments et des Sites, proposera des alternatives, en espérant qu'elles soient acceptées.

La gestion différenciée du parc. Vous l'avez lu dans l'agenda 21, la gestion différenciée des parcs fait déjà l'objet de plusieurs fiches. Les souffleuses ne sont pas à 2, mais à 4 temps.

Je tiens à votre disposition le calendrier détaillé des opérations d'entretien menées dans le parc tout au long de l'année.

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy.**- Je remercie l'échevin pour sa réponse. Le parc de Bruxelles est à la fois un poumon pour la Ville et un lieu central de balade, mais c'est aussi l'image de Bruxelles. Il mériterait une gestion plus intégrée, mieux différenciée et quotidienne pour éviter de telles situations. Nous devons revenir sur certaines décisions prises par le passé, notamment en termes de plantations. J'aurai l'occasion de revenir vers vous sur ce dossier.

**Question de Mme Nagy sur « le rôle de la Ville de Bruxelles dans la mise en œuvre du Schéma directeur du Quartier européen »**

**Mme Nagy.**- L'accord tripartite entre la Ville, la Région et le gouvernement fédéral sur la mise en œuvre du Schéma directeur du Quartier européen trouve sa justification dans l'intérêt des trois parties à dégager une stratégie adéquate pour ledit Quartier. De prime abord, je souhaite réitérer ici ma conviction que pour Bruxelles, être capitale européenne est une très grande chance. Ce statut nous projette, autorités et habitants, dans une dimension politique de niveau international et crée des opportunités pour les Bruxellois. Mais il complexifie

aussi les enjeux et nous impose d'adapter nos réponses. Le rôle de la Ville de Bruxelles ne cesse de perdre en importance au vu des nouveaux instruments régionaux : Projet urbain Loi (PUL), définition du Périmètre d'intérêt régional, adoption d'un Règlement régional zoné. Reste que la Ville a des objectifs à faire valoir : la protection des zones habitées, la maîtrise des impacts à différents niveaux, dont la mobilité, l'environnement, le prix, etc. Or, selon moi, la Ville est très effacée face aux projets de la Région. Elle réalise le PPAS pour permettre la réalisation du PUL. Le périmètre de ce PPAS (plan particulier d'affectation du sol) se calque sur le périmètre du PUL (10 îlots concernés). À l'époque, je vous avais déjà interrogé sur ce choix.

On évoque désormais un PPAS cadre, dont il n'est pas évident de savoir s'il s'agit du PPAS en cours ou d'un autre qui couvrirait les périmètres hors PUL. Le PPAS est essentiel, notamment pour réaliser l'un des éléments essentiels du PUL : l'engagement que 30 % des surfaces des bâtiments que la Commission européenne quittera (puisqu'elle aura regroupé ses services dans l'îlot 130 du PUL) seront affectées au logement.

Où en est l'élaboration du PPAS sur le périmètre du PUL ? Comment la construction de ces 30 % de logements sera-t-elle rendue possible sur les 230.000 m<sup>2</sup> que quitterait la Commission européenne ?

Quelles sont vos propositions pour protéger et limiter les impacts sur les quartiers habités entourant le PUL ?

Je relaie une question posée le 2 février dernier par Mme de Grootte en Commission de l'Urbanisme du parlement régional bruxellois. Elle demandait l'avis de la Ville de Bruxelles sur ce périmètre d'intérêt régional. En effet, la Région a affirmé son intérêt à définir ce périmètre régional. Il faut donc recueillir l'avis des communes concernées dans la définition de ce type de périmètre.

**M. le Bourgmestre**. - La parole est à M. Ceux.

**M. Ceux**, échevin. - Madame Nagy, vous connaissez bien le dossier, puisque

vous siégez à la Région bruxelloise, où vous avez défendu ce projet. La concertation entre la Ville de Bruxelles et la Région bruxelloise se déroule dans les meilleures conditions, et cela continuera. Selon le programme ECOLO, en matière d'urbanisme, « les plans et grands projets d'intérêt régional (ceux nécessitant une étude d'incidence) seraient de compétence régionale exclusive ». Venir aujourd'hui nous dire que vous avez « mal à la Ville » relève du double langage : celui que vous tenez à la Ville et celui que vous tenez à la Région ! Concernant le PPAS du PUL, nous avons réalisé l'étude préalable, en collaboration avec la Région. Le retard est dû au fait que huit mois se sont écoulés avant que l'arrêté ait été définitivement approuvé. Je proposerai au Collège de marquer notre accord sur certains projets régionaux importants et nous demanderons que le PPAS soit établi par la Région bruxelloise. Il ne s'agit pas d'une fuite en avant, mais d'une volonté de cohérence. Au titre de présidente de la commission de l'Aménagement du territoire du parlement bruxellois, vous savez qu'un règlement régional d'urbanisme zoné est réalisé sans étude d'incidence. Étant dans la majorité régionale, nul doute que vous suivrez votre ministre-président dans cette décision. Mais cela ne signifie en rien que nous nous en désintéressons, au contraire : nous partageons votre avis selon lequel ce dossier est important pour notre Ville. Avec la Région, nous participerons à tous les comités d'accompagnement. Nous travaillerons sur l'élaboration de PPAS autour du PUL pour réussir la reconversion des surfaces de bureaux en logements, comme nous l'avons fait pour le PPAS Archimède. Au-delà de la rue de la Loi, il faudra que des logements soient créés. En conclusion, nous collaborerons étroitement avec la Région sur ce dossier et ferons en sorte d'atteindre la mixité voulue en établissant des PPAS tout autour du PUL, comme vous le souhaitez.

**M. le Bourgmestre**. - La parole est à Mme Nagy.

**Mme Nagy**. - En écoutant la réponse de l'échevin, je me suis demandé s'il ne se trompait pas de réponse ou s'il prenait ses désirs pour des réalités...

Je ne faisais que dresser quelques constats. Ma question portait uniquement sur la position de la Ville face aux outils créés par la Région. J'entends que vous marquerez votre accord pour le périmètre d'intérêt régional. Vous dites également que vous allez proposer à la Région de reprendre le PPAS, mais je vous rappelle que ce dernier est déjà en cours d'élaboration depuis un an et demi, cela sur la base d'un marché et à l'initiative de la Ville. Allons-nous tout recommencer depuis le début ? Comment s'opérera le transfert du PPAS de la Ville vers la Région ?

La Ville a un rôle essentiel à jouer dans la protection des périmètres situés aux alentours. Vous avez cité le PPAS Archimède, mais pour les riverains, ce dernier n'apporte pas suffisamment de garanties dans leur quartier, notamment en ce qui concerne des activités comme l'horeca.

Le PUL prévoit que 30 % des surfaces abandonnées par la Commission européenne seront transformées en logements. Mais, actuellement, rien n'oblige à respecter cet engagement. Il est donc urgent d'élaborer un PPAS en ce sens. À l'époque, je vous avais suggéré de travailler de manière concomitante sur le périmètre des 10 îlots de la rue de la Loi et sur le périmètre de transformation des bureaux en logements. Quand lancerez-vous ces PPAS extrêmement urgents pour la protection des quartiers et rattraperez-vous le retard accumulé ?

**M. Ceux**, échevin.- Nous n'avons pas pris de retard. Nous travaillerons sur les PPAS afin de protéger le logement, comme vous le souhaitez. S'il a fallu huit mois pour approuver l'arrêté, nous n'y sommes pour rien ! La réalisation du PPAS n'a pas débuté, car il n'existe pas encore de comité d'accompagnement, et je rappelle que ce dernier ne peut être convoqué que par la Région. Quant au passage du PPAS de la Ville à la Région, nous étudierons les moyens juridiques à notre disposition pour le réaliser.

**Question d'actualité de M. Maingain et question jointe de Mme Nagy sur  
l'avenir du Club Atomia »**